

Violences sexuelles : mais que fait la ministre ?



Ainsi donc, un responsable d'établissement du ministère de la Culture, en la personne du président du CNC, nommé en 2019 par Emmanuel Macron en échange de ses bons et loyaux services, est de nouveau sur la sellette.

L'accusation n'est pas mince : le président du Centre national du cinéma a été mis en examen ce jeudi pour agression sexuelle et tentative de viol. Il a également été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de contact avec la victime (son filleul) et de se rendre au domicile des parents de la victime.

Comble de l'ironie : en octobre dernier, près d'un an après le séisme provoqué par les accusations d'Adèle Haenel, le CNC avait lancé une formation pour prévenir les violences sexuelles, à destination des employeurs du secteur.

Il y a quelques temps, le ministère avait fait preuve d'une légèreté coupable à l'égard d'un haut cadre de son administration (Christian Nègre) dont l'une des occupations favorites était, entre autres, de faire boire aux agentes qui le rencontraient dans le cadre d'entretiens de recrutements, des diurétiques pour les obliger à uriner devant lui.

Il ne faut pas recommencer cette erreur. Si la présomption d'innocence doit être respectée, nous demandons à Roselyne Bachelot de l'éloigner le plus rapidement possible et à titre conservatoire, des agent.es du CNC.

A défaut tous les beaux discours sur le nécessaire combat contre les violences sexistes et sexuelles apparaîtront pour ce qu'ils sont : de la simple communication !

SUD Culture Solidaires, le 12 février 2020